



L.N.C

(Laissez Nous Camper)

Siège Social : 13 Place Berthe Fleurence 34310 QUARANTE

Association LNC
Michel TRICHARD
Jean-Luc LE LUHERNE
Stéphane CASANOVA

Objet : Compte-rendu de réunion du 22 Août à LE PALAIS, en présence de Mme Danielle FAYSSE ,Mr Bertrand QUESNELET de Mme Michelle TANGUY concernant la zone de loisirs de kerdalidec en Locmaria.

Bonjour,

Lors de cet entretien, nous avons abordé différents points de la Zone de Loisir

- ⑩ **Son historique** : en rappelant la création de la zone en 1999 suite à une demande de l'État, afin de regrouper les campeurs.
- ⑩ **Un point à ce jour** : soit 25 parcelles privées dont 6 familles en résidence principale dont 4 en activité commerciale. Le reste vient passer plusieurs mois de l'année.

Tous les terrains se sont conformés aux règles en vigueur :

➤ Assainissement/eau courante/chemin carrossable (*urgence*) tout cela à leurs frais.

- Autorisation et électrification par la Mairie, de 5 terrains il y a 2 ans.

Globalement, plus de 800 000 Euros ont été investis par les propriétaires (*dossier complet par terrain*).

Sur le plan économique, la Zone de loisir pèse 9% du potentiel de la commune, actée lors d'une réunion avec les élus et Monsieur LE LUHERNE.

C'est une zone de loisir propre, entretenue, dont certaines haies viennent d'être classées dans le PLU. Ces terrains participent à la biodiversité et sont une barrière aux incendies de broussaille.

C'est aussi une vraie mixité sociale sur une commune qui compte plus de 50% de résidences secondaires. De plus, le camping de Lanivrec a été fermé alors qu'il était un acteur de cette mixité sociale.

□ **Le PADD** :

Nous avons évoqué notre incompréhension : il est écrit, page 19 (reconnaissance des installations existantes de la zone de loisir de Kerdalidec (*mobilhome. HLL*) et ceci ne se traduit pas dans le projet du PLU, la zone de loisir étant prévue en zone A ;

Nous souhaitons vivement trouver une solution de zonage qui fasse coller le projet du PLU avec le PADD « exemple : zone NI3/NL.... »

Nous avons constaté que la zone de loisir des Grands Sables (parcelle 106) a été classée en zone NL englobée avec le camping des grands sables, pourquoi pas la même chose pour Kerdalidec ?

Sachez que les propriétaires des parcelles sont installés, pour la plupart, depuis 15 à 20 ans et tiennent absolument à pérenniser leur terrain. On ne peut admettre de laisser les gens acheter des terrains en zone Ndc à 20e le M2 de faire des investissements pour coller aux règles d'urbanisme (*assainissement/réseau d'eau/chemin carrossable*) et ensuite demander à ces gens de partir gentiment !!!

L'État doit assumer ses choix d'il y a 20 ans et respecter les citoyens que nous sommes...

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire ainsi qu'un autre éventuel entretien .

Michel TRICHARD
Jean-Luc LE LUHERNE
Stéphane CASANOVA

